

PROCEDURE D'INSCRIPTION à l'ECOLE PIERRE MAGNAN

FAMILLE DOMICILIEE A SAINT-PONS

- 1. Pièces à fournir à la mairie de Saint-Pons :**
 - Justificatif de domicile
 - Livret de famille
 - Carnet de vaccination à jour
 - Fiche d'inscription signée
- 2. La famille doit prendre contact avec la directrice de l'école**

FAMILLE NON-DOMICILIEE A SAINT-PONS

Les inscriptions ne sont acceptées que si la commune de résidence fournit une dérogation

- 1. Pièces à fournir à la mairie de Saint-Pons :**
 - Justificatif de domicile
 - Accord/Dérogation de la mairie de résidence
 - Livret de famille
 - Carnet de vaccination à jour
 - Fiche d'inscription signée
- 2. La famille doit prendre contact avec la directrice de l'école**